



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : **Vendredi 26 avril 2024 à 18h30 - à l'Astragale**

Présidence : **Daniel FONTENIAUD**

Présents : Patricia BEAURENAUD - Stéphane BONARDOT - Christophe CAILLIET - Pascal HINDERCHIETTE (*représentant Haithem ZAIED*) - Fabrice JACQUES - Michel NAGEOTTE – Jean-Louis MONNOT (*représentant Michel SORNAY*) - Bernard PAUTONNIER - Christian PERDU - Jacques QUANTIN - Christian RENIER - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD –Thierry WANIART

Excusés : Luc BRUDER - Roland COQUARD - Jean-Marie COPPI (*donne pouvoir à Daniel FONTENIAUD*) - Pierre-Marie DANDRAU - Daniel DURAND (*donne pouvoir à Daniel ROLET*) - Jean-François GONDELLIER (*donne pouvoir à Stéphane BONARDOT*) - Marylin GRANVOINET (*donne pouvoir à Emmanuel SAILLARD*) - Thierry MUNINGER - Christophe NOGUES - Joëlle PARISOT (*donne pouvoir à Fabrice JACQUES*) - Philippe PRUDHON - Michel SORNAY (*représenté par Jean-Louis MONNOT*) - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN - Haithem ZAIED (*représenté par Pascal HINDERCHIETTE*)

Assistent à la séance : René FRANQUEMAGNE - Laurent KLIMCZAK - Sébastien IMBERT – Vincent MATHEY – Amandine MENIGOZ - Vincent SZMATULA – Clément TURPIN

Le Conseil d'Administration se réjouit de la sélection de Clément TURPIN par l'UEFA en tant qu'arbitre du prochain EURO 2024 en Allemagne et tient à le féliciter chaleureusement.

1 – APPROBATION PROCÈS-VERBAL

- **Réunion du Conseil d'Administration du 29 mars 2024, publié le 3 avril 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

2.1 – INTERLIGUES FUTSAL (*EN LIGUE BFC*) ET U15G (*EN LIGUE AURA*)

Daniel FONTENIAUD revient sur les Inter-Ligues Futsal U15G et U17G qui se sont déroulés les 18 et 19 avril derniers à DIJON, en présence des Ligues d'Occitanie, d'Ile-de-France et de Bourgogne-Franche-Comté (**Annexe 1**).

Le Président revient également sur l'Inter-Ligues U15G qui s'est déroulé en Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, aux mêmes dates.

Le Conseil d'Administration félicite l'ensemble des équipes, leurs encadrements ainsi que les arbitres désignés sur ces rencontres.

2.2 – FINALE RÉGIONALE E- COUPE DE FRANCE

Daniel FONTENIAUD revient sur la finale régionale E-Coupe de France, qui s'est tenue le 20 avril dernier, au Forum de l'Astragale. 67 joueurs étaient inscrits dans cette compétition, venant de tous les districts. L'épreuve s'est déroulée en 3 phases (**Annexe 2**).

Le Conseil d'Administration félicite et souhaite bonne chance à Ismaël BOUDEBZA, du club d'Héricourt S.GX, District de la Haute Saône, qui représentera la Ligue lors de la finale nationale à Clairefontaine les 24 et 25 mai prochains.

2.3 – LICENCES

Daniel FONTENIAUD présente les statistiques au niveau des licences de date à date entre le 22 avril 2023 et le 22 avril 2024. Il indique une augmentation de 7,8% dans le cadre de l'enregistrement par rapport à l'année dernière pour atteindre ce jour 105.694 licences au 22 avril dernier (**Annexe 3**).

Nous pourrions atteindre la barre des 106 000 licenciés en fin de saison.

2.4 – CONTRÔLE URSSAF

Christian PERDU intervient pour confirmer qu'un contrôle URSSAF est en cours au niveau de la Ligue. Le Trésorier Général précise qu'un inspecteur du recouvrement et du contrôle est intervenu une première fois durant trois jours début mars. Puis le contrôle s'est poursuivi les 15 et 16 avril dernier sur les périodes 2021 et 2022.

Enfin, il lui a été demandé d'étendre le contrôle à l'année 2023. Ce dernier se fera sur site les 16 et 24 mai prochains.

2.5 – RETOUR SUR LA SOIRÉE CRÉDIT AGRICOLE : LABEL ET PEF 2022-2023

Alain RICHARD revient sur la Soirée Crédit Agricole LABEL et PEF qui s'est tenue à SOCHAUX le 22 avril dernier (**Annexe 4**). Cette soirée a été une très belle réussite et le Conseil d'Administration remercie le Crédit Agricole de Franche Comté pour cette organisation et félicite l'ensemble des clubs présents.

2.6 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – JUIN 2024

Daniel FONTENIAUD informe le Conseil d'Administration de la tenue d'une Assemblée Générale le lundi 24 juin prochain par visioconférence. L'ordre du jour sera validé lors du Conseil d'Administration du 31 mai prochain. Les principaux sujets qui seront abordés sont les suivants :

- Vote du budget 2024-2025
- Règlement financier Ligue - Clubs
- Textes règlementaires

2.7 – RESSOURCES HUMAINES – GESTIONNAIRE DE SITE

Christian PERDU informe les membres du Conseil d'Administration que le départ d'Alexandre SAULIER, Gestionnaire de Site, est fixé le jeudi 13 juin prochain. A ce titre, l'ensemble du Conseil d'Administration salue l'excellent travail réalisé par Alexandre depuis son arrivée à la Ligue et son implication sur la gestion du site. Les élus souhaitent pleine réussite à Alexandre dans le cadre de ses futures missions.

Par ailleurs, l'élu en charge des Ressources Humaines informe les membres du Conseil d'Administration que le processus de recrutement pour remplacer Alexandre est clos. Un candidat a été retenu et a accepté le poste. Il s'agit de Richard POINSOT qui prendra ses fonctions le lundi 3 juin prochain, avec une période de tuilage programmée avec Alexandre.

2.8 – ASSEMBLÉES DE LA FFF – JUIN 2024

Daniel FONTENIAUD fait lecture du courrier de Philippe DIALLO, Président de la FFF, reçu le 25 avril dernier, qui précise que les Assemblées de la FFF et de la LFA, initialement organisées à CAPBRETON (*Ligue de NOUVELLE-AQUITAINE, District des LANDES*), seront relocalisées au siège de la FFF (*AG LFA le 7 juin prochain*) et à CLAIREFONTAINE (*AG FFF le 8 juin*).

3 – PÔLE ESPOIRS

Thierry WANIART et Vincent MATHEY dressent un point d'étape de l'activité du Pôle Espoirs et reviennent sur le concours d'entrée qui a eu lieu cette semaine (**Annexe 5**).

4 – ARBITRAGE : EVALUATION DES OUTILS (VRP-VOR-FIA)

Clément TURPIN présente au Conseil d'Administration les statistiques concernant l'arbitrage, ainsi que les différentes évolutions des outils du Pôle Arbitrage, en ce qui concerne les dispositifs VRP / VOR ainsi que la FIA. (**Annexe 6**). 2 nouveaux outils seront proposés pour la saison prochaine dans le but d'améliorer la fidélisation des arbitres : « suivi néo » et « urgence arbitres ».

5- DOSSIER ASSURANCES : PRÉSENTATION ET VALIDATION

En préambule, Daniel FONTENIAUD reprecise le cadre du sujet. Il rappelle que la Mutuelle des Sportifs, qui assurait la Ligue au niveau des garanties de l'Individuelle Accident (IA), est en Liquidation Amiable à échéance du 30 juin prochain, et qu'il fallait trouver un nouvel assureur au niveau de l'IA pour la saison 2024/25. Il a donc été fait appel au cabinet de courtage, MDS Conseil, pour travailler sur le dossier.

Il cède alors la parole à Amandine MENOGOZ qui présente les différentes offres reçues ainsi que les différentes hypothèses de travail, avec des propositions d'assurances couvrant soit l'IA seule, soit regroupant l'IA et les garanties de Responsabilité Civile (RC).

A l'issue, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'offre présentée par HELMETT-GENERALI au niveau des seules garanties IA, la Ligue conservant le contrat RC déjà souscrit auprès de la MAIF.

Par ailleurs, la Ligue se rapprochera de MDS Conseil afin de retravailler les deux contrats actuels d'Auto-Missions concernant les Arbitres et Officiels et celui des Dirigeants Ligue et Districts et Salariés.

6- CAMPAGNE LICENCES 2024-2025

Vincent SZMATULA et Amandine MENOGOZ présentent la future Campagne des Licences pour la saison 2024/25, avec dans un premier temps, l'organisation interne dans le cadre de la gestion des Licences, puis dans un second temps, la communication et l'accompagnement des clubs dans le cadre de cette Campagne.

7 – IR2F : COMPOSITION DU JURY 2024-2025

Daniel FONTENIAUD propose au Conseil d'administration la Composition du Jury IR2F 2024/25 suivante :

- 1/- Monsieur Daniel FONTENIAUD**, Président de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ de Football (*titulaire*),
ou **Monsieur Jacques QUANTIN**, Vice-Président de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ de Football, Président du Comité de Pilotage de l'IR2F (*suppléant*),

2/- Monsieur Sébastien IMBERT, Président du Jury et Directeur Technique Régional de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ de Football, représentant de la DTN,
ou **Monsieur Gaëtan HENRIOT**, CTD PPF et Formation (suppléant),

3/- Monsieur Cédric BEJUY, Responsable Pédagogique de l'IR2F (*titulaire*)
ou **Monsieur Ludovic CORNEBOIS**, CTD PPF et Formation (*suppléant*),

4/- Monsieur Nicolas MERMET-MARECHAL, Conseiller Technique Régional (*titulaire*),
ou **Monsieur Sébastien LEMERCIER**, CTD PPF et Formation (*suppléant*),

5/- Monsieur Guillaume PERREAU NIEL, Professeur d'EPS Agrégé UFR STAPS Dijon en tant que Personne Qualifiée (*titulaire*),
ou **Monsieur Régis PAROT**, Directeur Adjoint de FORMAPI (*suppléant*),

6/- Monsieur Hugues BOUCHER, membre du GEF, au titre de représentant des salariés (*titulaire*)
ou **Monsieur Christophe POINT**, membre de l'UNECATEF (*suppléant*),

7/- Monsieur Christian PERDU, Membre de l'AE2F, représentant des employeurs (*titulaire*)
ou **Monsieur Pascal GAUTHIER**, membre de l'U2C2F (*suppléant*).

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la composition du Jury.

8 – RETOUR SUR LE SÉMINAIRE « FORMATION DES DIRIGEANTS » - « TOUT TERRAIN »

Bernard PAUTONNIER revient sur le séminaire « FORMATION DES DIRIGEANTS » - « TOUT TERRAIN », auquel il a participé, le 3 et 4 avril derniers, en Ligue Méditerranée. (**Annexe 7**). Il évoque le lancement du nouveau dispositif « Tout Terrain » le 15 mai prochain, ce dernier remplacera le Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

9- CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2024-2025 (SENIORS MASCULINS ET FEMININES + U18F)

Michel NAGEOTTE présente aux membres du Conseil d'Administration les projets de calendrier des compétitions Seniors Masculins et Féminines et U18F pour la prochaine saison 2024/25. (**Annexe 8**)

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité, ces calendriers.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration acte à l'unanimité, le changement de lieu pour les finales féminines, initialement prévue à l'Astragale le samedi 18 mai, qui se tiendront finalement à BEAUNE. Il remercie le club de BEAUNE d'avoir accepté d'organiser ces finales.

10 – JURIDIQUE

10.1 - ARTICLES 44 ET 45 DES CHAMPIONNATS SENIORS

En absence de Jean-Marie COPPI, Daniel FONTENIAUD présente les modifications proposées dans le cadre des articles 44 et 45 des Championnats Seniors Régionaux.

Il indique que l'article 44 concernant la saison 2025/2026 et l'article 45 concernant la saison 2026/2027 comportent des inexactitudes quant à la réforme fédérale et la réforme régionale des championnats par rapport à la transcription littérale du nombre de montées/descentes votées en Assemblée Générale du 4 novembre 2023,

Il rappelle qu'à l'issue de la saison 2024/2025, il ne sera procédé qu'à une seule montée de Régional 1 vers le championnat National 3 et qu'à l'issue de la saison 2025/2026 il sera procédé à 6 montées du championnat Régional 2 vers le championnat Régional 1 et non 4 comme lors des deux saisons précédentes,

Il présente la modification suivante de l'article 44 pour la saison 2025/2026 :

« - Les 16 équipes du championnat R1 de la saison précédente, classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place incluse, à l'exception de l'équipe accédant au championnat National 3, ainsi que le meilleur 9^{ème}, »

En lieu et place de « Les 16 équipes du championnat R1 de la saison précédente, classées à partir de la 2^{ème} à la 9^{ème} place inclus. »

Il présente la modification suivante de l'article 45 pour la saison 2026/2027 :

« - Les 33 équipes du championnat R2 de la saison précédente, classées de la 2^{ème} à la 9^{ème} place, à l'exception des 2 meilleurs deuxièmes accédant en R1, ainsi que les 3 meilleurs 10^{èmes}. »

En lieu et place de « Les 33 équipes du championnat R2 de la saison précédente, classées à partir de la 2^{ème} à la 9^{ème} place accompagnées du meilleur 10^{ème}. »

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité, ces propositions de modifications de rédaction.

10.2 - CR SROC 25 AVRIL 2024

Daniel FONTENIAUD informe le Conseil d'Administration d'un extrait de PV de la Commission Régionale des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 25 avril 2024 (cf. ci-dessous).

1. STATUTS ET REGLEMENTS

Formation Règlements : MM. BARREY – FRANQUEMAGNE – MONNOT

1.4 VIE DES CLUBS

CHANGEMENT DE NOM

Situation du club SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE (551038) – District de Football de la Nièvre
Pris connaissance de la demande de changement de nom introduite par le club SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE qui souhaite devenir F.C. DECIZE,
Attendu l'avis favorable du District, en date du 23/04/2024,
Attendu que le document fourni est conforme,
Vu l'article 36 des R.G. de la F.F.F.,
TRANSMET la demande aux services fédéraux avec avis favorable.
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue.

11- 1FINANCES

11.1 – COTISATION DES MEMBRES INDIVIDUELS 2023/24

Christian PERDU indique que la Ligue procédera à la régularisation de la cotisation des membres individuels lors du règlement des prochains frais des bénévoles. Il rappelle que cette cotisation pour la saison 2023-2024 est de 20 €.

11.2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

11.2.1– DEMANDES DE SUBVENTIONS (COLLEGE E. FAURE DE VALDAHON)

Sur proposition de Christian PERDU, le Conseil d'Administration alloue une subvention de :

- 300 € au collège E. FAURE à VALDAHON (25) pour sa participation au Championnat de France UNSS de Futsal, qui se déroulera à DIJON du 21 au 24 mai 2024 (conformément à la procédure financière n°10).
- 300 € au collège E. FAURE à VALDAHON (25) pour sa participation au Championnat de France UNSS de Futsal, qui se déroulera à LISIEUX du 27 au 31 mai 2024 (conformément à la procédure financière n°10).

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité

11.2.2– DEMANDES DE SUBVENTIONS (COLLEGE PAUL BERT)

Sur proposition de Christian PERDU, le Conseil d'Administration alloue une subvention de :

- 300 € au collège Paul BERT à AUXERRE (89) pour Championnat de France UNSS de Futsal, qui se déroulera à LISIEUX du 27 au 31 mai 2024 (*conformément à la procédure financière n°10*).

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité.

11.3 – SUBVENTION AFAF

Christian PERDU fait lecture du courrier du Président de l'AFAP à la suite de l'attribution par le Conseil d'Administration d'une subvention de 750 euros. Daniel FONTENIAUD apporte des précisions et indique qu'il adressera très prochainement une réponse à cette correspondance.

11.4 – SITUATION DES CLUBS

Christian PERDU fait un point sur la situation des clubs débiteurs. Nous devons poursuivre les mesures déjà prise lors du dernier Conseil d'Administration.

A la suite, il propose la délibération suivante :

En complément de la procédure financière, et au vu des dispositions combinées des articles 200 des Règlements Généraux de la FFF et 2 et 3 des Règlements Généraux de la LBFC, le Conseil d'Administration décide :

1. Tout club dont l'équipe première évolue dans les compétitions seniors de Ligue, et dont la situation débitrice au 30 juin de la saison N-1 vis-à-vis de l'instance Ligue n'est pas apurée au 15 mars de la saison N, se verra retirer 5 (cinq) points au classement avec sursis. Ce retrait deviendra définitif au 30 avril de la saison N, si la situation débitrice n'est pas totalement apurée. Au-delà, le club sera pénalisé d'1 (un) point au classement par match joué jusqu'à la fin de la saison N, tant que la situation débitrice ne sera pas apurée.
2. *Pour tous les clubs de la Ligue dont la situation débitrice au 30 juin de la saison N-1 vis-à-vis de l'instance Ligue ne sera pas totalement apurée au début de la campagne de saisie de licences de la saison N+1, il sera procédé à la non-délivrance de licence jusqu'à apurement total de la dette au 30 juin de la saison N-1.*

Cette décision ne s'applique pas aux clubs ayant passé une convention de règlement avec la Ligue pour apurer sa dette, aussi longtemps que cette convention signée est scrupuleusement respectée à chaque échéance de mensualité.

Toute convention doit permettre d'apurer la dette dans un délai maximum d'une année, tout en assurant le paiement de la saison en cours.

A ce titre,

Le Conseil d'Administration acte à l'unanimité :

En application de l'alinéa 2, la non-délivrance de licence pour la saison N+1 sera appliquée aux clubs, jusqu'à apurement total de la dette au 30 juin 2023 :

- Racing BESANÇON (District DOUBS - Territoire de BELFORT)
- SC PLANOISE (District DOUBS - Territoire de BELFORT)
- Ecole Foot BEAUNOISE (District CÔTE d'OR)
- Jeunesse Mahoraise DIJON (District CÔTE d'OR)
- S3 ACADEMIE DOLE (District du JURA)
- Futsal Club LE CREUSOT (District de SAÔNE-et-LOIRE)

« Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission fédérale compétente de la F.F.F. (juridique@fff.fr) dans un délai de (7) sept jours à compter du lendemain de la présente notification, selon les modalités définies aux articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F ».

11.5– SITUATION DE TRÉSORERIE

Christian PERDU présente, comme il s’y était engagé, le plan de Trésorerie pour les huit prochains mois. Aussi, il est proposé de :

- Demander l’avance de subvention programmée au mois d’octobre prochain (300.000 euros) pour le mois de juillet à la FFF,
- De mettre en place un relevé par anticipation au 15 juin au lieu du relevé de fin juin,
- De prendre contact avec la SPLAAD concernant le règlement du troisième surloyer prévu en décembre prochain.

12- QUESTIONS DIVERSES

12.1 – RÉUNION FFF - DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES : PROJET DE VISITE FIN DE SAISON EN TERRITOIRE

Cette réunion se tiendra à DIJON le 30 avril prochain.

12.2 – RÉUNION BILAN « CONVENTION D’OBJECTIFS LFA »

La LFA propose de programmer une réunion bilan concernant les CO LFA le vendredi 31 mai prochain à 15h30. Cette date et cet horaire sont retenus.

12.3 – ARBITRAGE COUPES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Laurent KLIMCZAK informe les membres du Conseil d’Administration de la désignation d’un quatrième arbitre sur les matches à partir des ½ finales des Coupes Bourgogne-Franche-Comté.

Le Président,

Le Trésorier Général,

Daniel FONTENIAUD

Christian PERDU